

DELIBERATION 2025/07 DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET
CULTUREL DE CORSE, ORGANISATION EN INTRA, D'UNE ACTION DE FORMATION
« FINANCES PUBLIQUES : INTRODUCTION AUX PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA GESTION
BUDGETAIRE ET COMPTABLE EN M57 » ¹

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-huit octobre les membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse étaient réunis, salle des délibérations de l'Assemblée de Corse, à Ajacciu, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BOUDA Gêrôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANARELLI Jean, CANNAC-PADOVANI Magali, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CIANFARANI Françoise, CLEMENTI Jean-Pierre, DE PERETTI Nicolas, D'ORAZIO Xavier, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, GIACOMONI Léon, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, OGLIASTRO Fabrice, OLLANDINI Jean-Thomas, PAT O'BINE, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALVATORI Marie-Josée, SUSINI Jean-Dominique, VENTURINI Stefanu.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, pouvoir à BRIGNOLE Jean ; DAL COLLETO Jean, pouvoir à SALVATORI Marie-Josée ; GIUDICELLI Jean-Pierre, pouvoir à ANDREANI Christian ; LIBERATORE-RUGGERI Cécile, pouvoir à CANNAC-PADOVANI Magali ; LOTA René, pouvoir à NICOLI Marie-Jeanne ; NINU Marc, pouvoir à ANGELETTI André ; NOBILI Laura, pouvoir à ACKER-CESARI Véronique ; SALDUCCI Valérie, pouvoir à PAT O'BINE ; VITALI Pierre, pouvoir à BATTESTINI Antoine.

Le secrétariat était assuré par SALVATORI Marie-Josée, vice-présidente,

¹ Adoptée à l'unanimité

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016

Vu le décret 2017-827 du 05 mai 2017 relatif au CESEC de Corse

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34 à L.4422-37 et R.4422-4 à R.4422-28 ;

Vu les garanties accordées aux membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse fixées par le code général des collectivités territoriales, articles L.4134-5 ; L.4134-7-2 ; D.4134-33

Vu la délibération 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant modification de la délibération 18/152 AC du 30 mai 2018 de l'Assemblée de Corse approuvant les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la collectivité de corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives ;

Vu la délibération n° 19/164 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 relative à la modification de la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, ainsi que des instances consultatives ;

Vu la délibération 22/108 CP de la commission permanente autorisant la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la collectivité de corse, des membres de l'assemblée de corse et du conseil exécutif de corse, ainsi que des instances consultatives ;

Vu le règlement intérieur du CESEC de Corse adopté le 25 mars 2024 ;

Vu la délibération 2024/10 CESEC du conseil économique, social, environnemental et culturel de corse portant adoption du règlement relatif à la formation des membres du CESEC_mandature 2024-2030

Vu la délibération n°25/043 AC du 28 mars 2025 relative à l'adoption du Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré

Article 1^{er} :

VALIDE la mise en place d'une action collective de formation « finances publiques : introduction aux principes fondamentaux de la gestion budgétaire et comptable en M57 » en intra, qui se déroulera du 12 au 16 janvier 2026, à Bastia et à Ajaccio ;

Article 2 :

ARRETE le cahier des charges de la formation « finances publiques : introduction aux principes fondamentaux de la gestion budgétaire et comptable en M57 » ;

Article 2 :

VALIDE la liste suivante des membres du CESEC inscrits à la formation

BASTIA :

BIAGGI Michèle
BRIGNOLE Jean
CASABIANCA Charles
CASABIANCA François
DAL COLLETO Jean
FEDI Marie-Jeanne
NINU Marc

AJACCIO :

ANGELETTI André
BARTOLI Anthony
BENETTI Frédéric
BOUDA Gêrôme
CHOURY Hyacinthe
DE PERETTI Nicolas
FILIPPI Hélène
LUCIANI Jean-Pierre
NICOLI Marie-Jeanne
OGLIASTRO Fabrice
SALVATORI Marie-Josée

Article 3 :

AUTORISE la prise en charge des frais d'enseignement à engager dans le respect des marchés et des règles de consultation en vigueur.

Ajaccio, le 28 octobre 2025

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI

ANNEXE

CAHIER DES CHARGES FORMATION « FINANCES PUBLIQUES : INTRODUCTION AUX
PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE EN M57

Public :

- Les conseillers du CESEC
- Un effectif maximal de 15 personnes

Contexte de la formation :

Article L.4422-36 du CGCT : Le CESEC de Corse est obligatoirement saisi pour avis sur les projets de documents budgétaires de la collectivité de Corse pour se prononcer sur leurs orientations générales et donne, le cas échéant, son avis sur les résultats de leur mise en œuvre.

Chaque année, le CESEC est saisi pour avis des orientations budgétaires, du budget primitif, du compte financier unique et du Budget supplémentaire.

Objectif :

Cette formation vise à permettre aux conseillers du CESEC de :

- Comprendre les grands principes budgétaires et comptables selon le référentiel M57 ;
- Acquérir des outils d'analyse financière pour mieux participer à l'élaboration des budgets futurs ;
- Analyser les marges de manœuvre dont dispose la collectivité de Corse ;
- Analyser les politiques publiques sous l'angle des documents budgétaires.

Contenu de la Formation :

1. Les grands principes budgétaires et comptables selon le référentiel M57 :

Introduction aux principes fondamentaux de la gestion budgétaire et comptable en M57.

2. Les documents budgétaires

Budget prévisionnel

Compte financier unique

Budget supplémentaire

3. La structure d'un budget

Modalités d'adoption du budget

4. Les dépenses

Dépenses obligatoires

Dépenses imprévues

Dépenses de fonctionnement
Dépenses d'investissement

5. Les recettes

Recettes de la section de fonctionnement

Recettes de la section d'investissement

Modalités particulières de financement (fonds et dotations)

6. Les équilibres budgétaires

Analyse des équilibres entre les différentes sections du budget.

7. Les impacts du budget en investissement et en fonctionnement

Effets des décisions budgétaires sur les investissements et le fonctionnement.

9. L'analyse des résultats

Techniques et outils pour l'analyse des résultats financiers.

Méthodologie :

Présentations théoriques

Études de cas pratiques à partir des derniers documents budgétaires de la CdC et analyse des avis rendus

Discussions et échanges

Public Cible :

Conseillers du CESEC

Durée :

Deux journées complètes

Lieux :

Ajaccio

Bastia

Formateur :

Organisme de formation agréé ; Expert en finances publiques